



Maison de l'enfance
Rue de Bénéjacq
64800 COARRAZE
05.59.61.04.60

maisondelenfance@coarraze.fr

AUTORISATION PARENTALE 2023/2024 pour la diffusion de photographie

Je, soussigné(e)..... Représentant légal de
Demeurant.....à.....

✚ Autorise/n'autorise pas (1) la Maison de l'Enfance à photographier et ou filmer mon enfant dans le cadre des activités auxquelles mon enfant participe dans le cadre du centre de loisirs (périscolaire ou extrasolaire).

J'accepte en conséquence l'utilisation de mon enfant et renonce à toute contrepartie financière.

Cette utilisation ne peut être faite que dans un strict cadre pédagogique et éducatif :

✚ Soit dans un cadre très précis : par exemple une affiche de communication liée à la Maison de l'enfance, et de la Mairie bilan des sessions de vacances, ...

✚ Soit dans un cadre plus large, pour éviter de devoir refaire une autre demande : c'est-à-dire pour tous documents de présentation de la structure ou d'une activité, pour le bulletin municipal.

L'utilisation se fera sur :

✚ Un support très précis : les documents de communication de la Maison de l'Enfance (programmes, flyers, affiches...), sur le site de la Mairie.

✚ Tout support nécessaire à une présentation pédagogique des actions de la Maison de l'Enfance (sur papier, support numérique)

Cette utilisation ne concerne que la durée de vie du support et ou de la présentation précisée et ne concerne pas les réseaux sociaux.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de la personne et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Cette utilisation ne concerne que la Maison de l'Enfance et à titre exceptionnelle la Mairie.

Les vidéos ou les photos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

En application de la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modifications et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à la Maison de l'Enfance. Ainsi, conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et vidéographiques qui me concernent est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette vidéo ou photo si je le juge utile.

Fait à.....le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

(1) Rayer la mention inutile